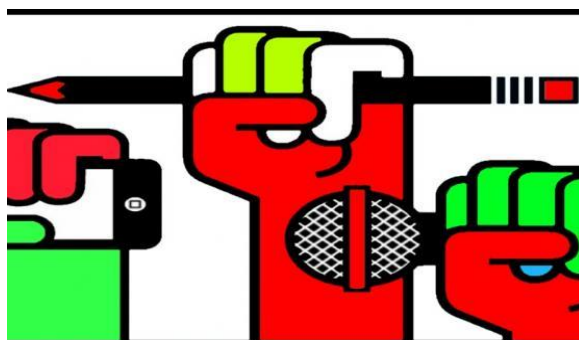


Axe 2 : Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

Au cours des deux derniers siècles, l'accélération de la vitesse de l'information et son abondance engendrent une réflexion sur la liberté et le contrôle de l'information. La vie démocratique est indissociable d'une information libre, nécessaire pour éclairer l'opinion. L'affaire Dreyfus met en lumière les risques de censure, liés au poids de l'opinion publique qui influence souvent les écrits des journalistes. L'agence Havas et l'AFP illustrent les rapports complexes du marché de l'information, contrôlé par une entreprise ou une agence, et de l'État. L'étude des médias et de la guerre du Vietnam souligne le travail difficile des journalistes en temps de guerre dans une démocratie.

*Quelles sont les limites à la liberté de l'information qu'ont dû affronter les médias au XXème siècle ?*



Chapitre 1 : La liberté de la presse, un enjeu politique

A) La liberté de la presse : une condition essentielle de la démocratie

Questions :

1- Cherchez la définition des termes suivants : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de la presse.

2- Expliquez la différence entre ces 3 termes.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

La loi du 29 juillet 1881 fonde la liberté de la presse et la liberté d'expression en France. Cette loi sur la liberté de la presse, inspirée par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789, supprime une censure de la presse et de la librairie établie sous l'Empire (décret du 5 février 1810).

La Charte de Munich a été rédigée et approuvée à Munich, les 24 et 25 novembre 1971 et adoptée depuis par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), par l'Organisation internationale des journalistes (OIJ) et par la plupart des syndicats de journalistes d'Europe. C'est une référence concernant la déontologie du journalisme, en distinguant dix devoirs et cinq droits.

(Déontologie : ensemble des règles ou des devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession.)



Question : Pourquoi cette charte est indispensable dans un pays ayant adopté un régime démocratique ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

B) La presse fait-elle ou suit-elle l'opinion ? L'exemple de l'affaire Dreyfus

Repères chronologiques de l'affaire Dreyfus

1894 : 15 octobre : Arrestation du capitaine Alfred Dreyfus accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne.

22 décembre : Dreyfus condamné à la déportation perpétuelle par le Conseil de guerre.

1895 : 5 janvier : Dégradation de Dreyfus dans la cour de l'Ecole militaire et exil sur l'île du Diable, en Guyane.

1897 : 25 novembre : Publication dans Le Figaro du premier article de Zola en faveur de Dreyfus. Le texte se termine par la célèbre phrase "La vérité est en marche, et rien ne l'arrêtera."

1898 : 13 janvier : Publication de l'article de Emile Zola "J'Accuse ... !"

14 janvier : Publication dans L'Aurore d'une protestation d'intellectuels : demande de la révision du procès.

7-23 février : Procès et condamnation de Zola pour diffamation

7 août-9 septembre 1899 : Deuxième procès d'Alfred Dreyfus devant le Conseil de guerre de Rennes. Déclaré coupable, on lui reconnaît des "circonstances atténuantes".

1 er février 1901 : Parution de La Vérité en marche de Emile Zola. Mort de Zola en 1902.

26 novembre 1903 : Dreyfus demande la révision du procès de Rennes.

12 juillet 1906 : Annulation du jugement de Rennes : la condamnation a été prononcée "à tort".

12 juillet 1906 : Réhabilitation du capitaine Dreyfus. Dreyfus est fait Chevalier de la légion d'Honneur.

**Opinion publique** : ensemble des attitudes, pensées et jugement d'une société. L'opinion publique exerce une pression sur les médias d'opinion qui jouent un rôle nouveau dans la société et la vie politique.

Regarder la vidéo suivante et répondez aux questions : [l'Affaire Dreyfus - Karambolage - ARTE](#)

1. Résumez l'affaire Dreyfus en quelques lignes
2. Quel est le média le plus utilisé à cette époque ? Quel rôle a-t-il joué dans l'opinion public avec quelles conséquences ?
3. Comment E. Zola va défendre Dreyfus ?





*Parce qu'il ne peut plus publier dans Le Figaro, inquiet de perdre ses lecteurs, Émile Zola utilise l'Aurore comme une tribune (le journal du 13 janvier 1898 a été tiré à 300 000 exemplaires alors que son tirage habituel était de 25 000 exemplaires) pour rompre le silence autour de l'affaire et alerter l'opinion publique, au nom de la justice et du droit. Son article est aussi une manœuvre pour provoquer un procès en diffamation (puisque'il accuse nommément les coupables de l'erreur judiciaire). Ce procès a effectivement lieu et Zola est condamné, ce qui entraîne à terme la révision du procès de Dreyfus. En 1898, la presse étant encore unanimement antidreyfusarde comme l'opinion, il espère, par ce coup médiatique, obtenir un retournement de cette dernière.*

Questions 1 et 2 P 223 + Pourquoi parle-t-on d'une presse dépendante du marché ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



« La trahison du juif Dreyfus », La Libre parole, 06/11/1894

*Principal propagateur de l'antisémitisme dans la France de la IIIe République et ardent antidreyfusard, Édouard Drumont fonde le quotidien antisémite La Libre Parole en 1892. Le 1er novembre 1894, son quotidien titre en première page sur l'arrestation d'un traître juif à l'état-major. Au lendemain de la première condamnation, La Libre Parole titre « Hors de France, les Juifs ! La France aux Français ! ».*

Traitement de l'affaire Dreyfus par la presse dreyfusarde et antidreyfusarde :

Qui est Dreyfus pour la presse antidreyfusarde :	Qui est Dreyfus pour la presse dreyfusarde :



Une du journal républicain satirique le Grelot de novembre 1894. Dreyfus est présenté comme un Judas. Derrière lui, sous une bannière maçonnique, Jules Guesde et Jean Jaurès, chefs de file de l'extrême gauche, sont également assimilés à des ennemis de la France liés à un complot international. Les caricatures antidreyfusardes représentent les juifs avec un air fourbe, un nez crochu etc. Les thématiques de la trahison, de l'appât du gain ou encore du complot judéo-maçonnique sont mis en image et fondent la culpabilité de Dreyfus. La caricature est aussi adaptée à un large public, pas forcément instruit ou alphabétisé, dans la mesure où elle permet de faire passer un message simplifié de manière directe.

C) Les dangers de la concentration des médias

## QUI POSSÈDE LES MÉDIAS FRANÇAIS ?

<p><b>BERNARD ARNAULT</b> 2<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : LVMH Secteur : luxe Médias : <i>Les Echos, Le Parisien, Aujourd'hui en France, Investir, Radio Classique</i></p>	<p><b>SERGE DASSAULT</b> 5<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : Groupe Dassault Secteur : aéronautique, armement Médias : <i>Le Figaro, Le Particulier</i></p>	<p><b>FRANÇOIS PINAULT</b> 7<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : Kering / Artemis Secteur : Luxe, commerce Médias : <i>Le Point, L'Agefi</i></p>
<p><b>PATRICK DRAHI</b> 9<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : Altice / SFR Secteur : Téléphonie Médias : <i>Libération, L'express, L'expansion Lire. Et à 49% : BFM-TV, BFM Business, RMC</i></p>	<p><b>VINCENT BOLLORÉ</b> 10<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : Vivendi - Groupe Canal + Secteur : Transport et logistique, publicité, agriculture Médias : <i>Canal+, CNews, C8, CStar</i></p>	<p><b>MARTIN BOUYGUES</b> 30<sup>e</sup> fortune de France Secteur : BTP, médias, téléphonie Médias : <i>TF1, LCI, TMC, NT1, HD1</i></p>
<p><b>XAVIER NIEL</b> 11<sup>e</sup> fortune de France Secteur : Téléphonie (Free)</p> <p><b>PIERRE BERGÉ</b> 363<sup>e</sup> fortune de France Secteur : Haute couture, luxe</p> <p><b>MATTHIEU PIGASSE</b> Secteur : banque Médias : <i>Le Monde, Le Monde des religions, Télérama, Prier, L'Obs, Courrier international, Huffington Post, La Vie</i></p>	<p><b>MARIE-ODILE AMAURY</b> 230<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : Groupe Amaury Secteur : communication, sports Médias : <i>L'Equipe, France Football, Vélo Magazine</i></p> <p><b>FAMILLE MOHN*</b> Entreprise : Bertelsmann Secteur : Médias, édition Médias : <i>RTL, M6, VSD, Capital, RTL2, Fun Radio, W9, Gala, Télé loisirs, Géo, Voici, Ca m'intéresse, Femme actuelle</i></p>	<p><b>ARNAUD LAGARDÈRE</b> 305<sup>e</sup> fortune de France Entreprise : Lagardère Communication Secteur : communication Médias : <i>Europe1, Paris Match, Le JDD, RFM, Virgin Radio, Gulli, Elle, Télé7Jours</i></p>

\*contrôle le groupe Bertelsmann, avec 19% du capital.  
Infographie : Bastamag.net Agnès Rousseaux / Guillaume Seyral Sources : Entreprises et médias, Challenges pour le classement des fortunes de France.





Questions :

1. Quels dangers peut susciter cette grande concentration des médias ?
2. Comment ces propriétaires peuvent concilier liberté de l'information et intérêts privés ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Lois anti-concentration : La loi française interdit à un groupe de dépasser un seuil de 30% de la diffusion totale de la presse quotidienne d'information politique et générale. La règle dite des "deux sur trois" interdit à un même groupe de posséder à la fois une télévision de diffusion nationale, une radio de diffusion nationale et un quotidien de diffusion nationale, et ne lui autorise le contrôle au maximum que de deux de ces trois médias.